



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
95, RUE ROYALE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **15 août 2022 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 235-2022 ci-après.

Nature et effets:

L'absence d'un écran végétal le long des limites des lots 3 830 037 et 3 830 035 est non-conforme; il n'y a aucun écran végétal de planté alors que la résolution 2019-0515-165 (PPCMOI-02-2019) exige qu'un écran végétal soit planté le long des limites des lots 3 830 037 et 3 830 035 et qu'il soit d'une hauteur minimale de 1,5 mètre lors de la plantation.

Les conteneurs installés sont non-conformes; il s'agit de conteneurs de surface alors que la résolution 2019-0515-165 (PPCMOI-02-2019) exige des conteneurs semis-enfouis.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 5 833 033 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 95, rue Royale, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUATORZIÈME jour du mois de
JUILLET deux mille vingt-deux.


Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint par intérim
M. Miguel Rousseau